



<https://latribunelibre.com/emploi/alternance-assistant-conducteur-de-travaux-f-h>

Alternance Assistant Conducteur de Travaux F/H

Description

Alternance 1 an pour l'année en cours (2025-2026)

(2 ans éventuellement)

Le chantier :

Après avoir détruit et désamianté un ancien bâtiment du CHU de La Timone, PIZZAROTTI commence maintenant à construire un nouveau bâtiment de 49 000 m², dont deux étages de parking souterrains, pour accueillir tous les services médicaux liés au enfants, qui sont aujourd'hui répartis entre l'hôpital de la Conception et la Timone.

Ce nouveau bâtiment, le Bâtiment Femmes-Parents-Enfants (BFPE), devrait voir le jour en 2028.

Le temps est donc compté. Chaque ouvrier, chef d'équipe, conducteur de travaux, directeur de travaux ou autre a son rôle à jouer pour que nos engagements en termes de délais et de qualité du bâtiment soient tenus auprès de l'Assistance Public des Hôpitaux de Marseille, et que les Marseillais puissent compter sur de bonnes infrastructures de santé.

Concrètement, vous assisterez un Conducteur de travaux en participant aux missions suivantes :

- Suivi des opérations et gestion du planning,
- Veille sur la sécurité des ouvriers sur le chantier,
- Veiller au respect des règles environnementales du groupe,
- Représenter PIZZAROTTI vis-à-vis du client sur le chantier,
- Gérer les équipes avec le Conducteur de travaux et le Chef de chantier,
- Organiser la logistique et le lien entre la base arrière et le chantier,
- Suivre les dépenses afin de respecter le budget établi avec le Conducteur de travaux.

Qualifications

Vous êtes en Master Travaux Publics ou en école d'ingénieur et cherchez une alternance.

Organisme employeur

IMPRESA PIZZAROTTI

Type de poste

Temps plein

Secteur

TRAVAUX DE MAÇONNERIE
GÉNÉRALE ET GROS ŒUVRE DE
BÂTIMENT

Lieu du poste

13205, MARSEILLE 05,
MARSEILLE, France

Date de publication

20 octobre 2025 à 11:05

Valide jusqu'au

19.11.2025

Veuillez préciser sur votre CV votre rythme d'alternance et à partir de quand vous pouvez la commencer.